

Avis favorable des administrateurs de la Cnaf sur le PLFSS 2021

Réuni ce jour, le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales a donné un avis favorable sur l'avant-projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021.

Les administrateurs de la Cnaf se sont exprimés sur l'avant-projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 et ont émis un avis favorable avec :

- 9 voix pour (3 Cfdt, 5 Unaf, 1 personne qualifiée),
- 8 voix contre (3 Cgt, 3 Cgt/Fo, 2 Cfe/Cgc),
- 5 prises d'acte (2 Cftc, 3 U2p),
- 11 abstentions (3 Cpme, 1 Cnpl/Unapl, 6 Medef, 1 personne qualifiée),

Alors que la Sécurité sociale fêtait la veille les 75 ans de la parution de son décret constitutif, les administrateurs de la Cnaf ont salué la constitution d'une 5ème branche de la Sécurité sociale dédiée au grand Age et à la prise en charge de l'autonomie, prévue dans le PLFSS 2021.

Cependant, ils ont également alerté sur les besoins de financement de ce 5ème risque, et ce, dans un contexte de situation macro-économique dégradée par la crise sanitaire.

Pour la branche Famille, la création de cette 5ème branche entraîne notamment le transfert à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), de l'Allocation d'Education de l'enfant handicapé (AEEH). Mais Isabelle SANCERNI, présidente du conseil d'administration, a assuré que les Caisses d'allocations familiales resteraient mobilisées pour accompagner toutes les familles confrontées au handicap.

Les administrateurs ont également salué la prolongation du congé paternité à 28 jours, prévue dans le PLFSS 2021, une réforme « *primordiale pour les familles* ».



Contact presse

Virginie Rault
01 45 65 68 84
07 78 95 49 90

presse@cnaf.fr